

Centre for Research on Direct Democracy c2d | UZH Allgemeine Demokratieforschung | UZH Politische Bildung und Geschichtsdidaktik | PH FHNW

Mesures pour la sauvegarde et la promotion des langues et cultures romanche et italienne dans le canton des Grisons

Rapport d'évaluation sur mandat de l'OFC

Corsin Bisaz, Emilienne Kobelt, Caroline Rausch, Michael Strebel, Andreas Glaser, Daniel Kübler

31 mars 2019

www.zdaarau.ch



Introduction générale

L'évaluation effectuée par le Centre pour la démocratie d'Aarau (Zentrum für Demokratie Aarau ZDA) traite des mesures pour le maintien et l'encouragement des langues et cultures romanche et italienne aux Grisons. L'Office fédéral de la culture OFC a confié le mandat d'évaluation au ZDA selon les termes du contrat de prestations conclu entre l'OFC et le canton des Grisons pour le maintien et l'encouragement du romanche et de l'italien. D'une part, cette étude sert de base décisionnelle pour la période 2021–2024. D'autre part, les résultats de cette étude seront intégrés dans la réponse du Conseil fédéral au postulat Semadeni (15.4117) «Allegra, vive le romanche et l'italien!» adopté le 28 septembre 2017 par le Conseil national. Le rapport d'évaluation tire le bilan de la situation actuelle du romanche et de l'italien dans leurs aires linguistiques traditionnelles ainsi que dans le reste de la Suisse; il indique en outre quelles améliorations adéquates pourraient être apportées aux instruments d'encouragement. Bien qu'il joue un rôle déterminant dans le maintien et le développement d'une langue minoritaire, le domaine du soutien aux médias a volontairement été laissé de côté, car il fait l'objet d'autres projets menés en parallèle.

Les évaluateurs ont établi un questionnaire concernant l'utilité et la pertinence des mesures prises. Cette liste de questions aborde les démarches effectuées en faveur de l'encouragement des langues par le canton des Grisons et par les organisations linguistiques soutenues, dans le cadre de leurs contrats de prestations. Le sondage a été effectué auprès de 54 intervenants de la société civile romanche répartis tant dans le canton des Grisons que dans le reste de la Suisse. L'échantillon n'est certes pas représentatif au sens strictement statistique, il tient toutefois compte du contexte ainsi que de la diversité des personnes (région linguistique, âge, genre) et des points de vue en matière de politique linguistique.

Pour compléter cette vue d'ensemble, des interviews ont été conduites avec 11 experts issus des institutions impliquées, des milieux scientifiques et politiques. A partir des résultats récoltés, les évaluateurs ont formulé à l'attention de l'OFC des recommandations qui serviront à forger et concrétiser les mesures à prendre en faveur du maintien et l'encouragement du romanche et de l'italien aux Grisons.

Cette évaluation montre que les deux minorités linguistiques sont dans une situation très différente. Ainsi, à moyen terme déjà, c'est l'existence même du romanche qui est menacée. Même dans son aire linguistique traditionnelle, cet idiome est écarté voire supplanté par l'allemand comme langue officielle, langue de travail ou langage courant. Bien que leur langue officielle soit le romanche, certaines communes romanches ne sont présentes sur internet qu'en allemand.

Par contre, l'italien ne doit pas craindre pour sa survie; sur son territoire de diffusion traditionnelle, cet idiome demeure incontestablement la langue officielle, la langue de travail et surtout le langage courant. Le plus grand défi pour les locuteurs italophones consiste à pouvoir communiquer en italien avec les autorités cantonales et les entreprises proches de l'État et par là même faire reconnaître leur langue comme langue officielle à part entière dans l'ensemble de l'appareil étatique du canton des Grisons. Cela pourrait par exemple se concrétiser si la discrimination des italophones durant le processus de recrutement disparaissait et si l'italien devenait une langue de travail utilisée dans l'administration cantonale et les entreprises paraétatiques.

La mise en œuvre timide de la loi sur les langues par le canton des Grisons, dont le libellé est en soi favorable aux minorités linguistiques, est considérée comme une faiblesse générale dans ce contexte. Le canton des Grisons, pourtant responsable au premier chef du maintien et de l'encouragement du romanche et de l'italien, n'assume ainsi sa responsabilité que de façon hésitante.

Un autre manquement est relevé par l'évaluation: il touche au domaine essentiel de l'enseignement des langues. Plusieurs intervenants se plaignent de la qualité médiocre du matériel pédagogique romanche et italien comparativement au matériel allemand. De surcroît, ces ouvrages scolaires paraissent souvent avec retard. Au niveau secondaire, l'enseignement en romanche et en italien est restreint ou supprimé en invoquant les impératifs budgétaires ou le manque d'enseignants. La chaîne de formation romanche et de l'italien est interrompue ou du moins affaiblie à plusieurs endroits. Un risque réel existe de voir baisser encore plus le niveau de connaissances notamment en romanche, d'avoir moins d'enseignants romanches et que le romanche finisse par disparaître lentement mais sûrement.

Les évaluateurs concluent par quatre recommandations principales:

Premièrement, au vu de la situation linguistique précaire du romanche, il est nécessaire de concentrer les moyens financiers sur le secteur de la formation. Ce domaine est considéré comme l'élément central du maintien de la langue. Au premier plan figure l'offre ininterrompue de filières de formation en romanche de la crèche à l'université. Pour prendre en compte la mobilité sociale croissante, le modèle des jardins d'enfants et des classes primaires bilingues (Coire, Domat/Ems) devrait être étendu à d'autres communes germanophones.

Deuxièmement, il faut prendre des mesures à l'extérieur de l'aire de distribution traditionnelle du romanche. Il s'agit ici aussi de mettre la priorité sur l'encouragement des offres de formation, notamment l'établissement de classes bilingues romanche/allemand – pas uniquement dans les régions germanophones du canton des Grisons, mais également dans d'autres cantons germanophones.

Troisièmement, le plurilinguisme doit être renforcé au sein de l'administration cantonale. Le fait que beaucoup de ressortissants italo-grisons soient monolingues démontre un besoin irréfutable d'intensifier l'acceptation et l'utilisation de l'italien dans l'administration cantonale et les entreprises proches de l'Etat. Les compétences en italien des collaborateurs germanophones de l'appareil étatique doivent être améliorées et les postulants italophones ne doivent plus être discriminés à cause de leur manque de connaissances en allemand. Les trois langues officielles doivent être présentes dans chaque service de telle sorte que les collaborateurs soient en mesure d'assurer sur place une communication écrite et parlée dans ces trois langues.

Quatrièmement, le canton et la Confédération devraient repenser leur gouvernance. Certes, le contrat de prestations a fait ses preuves comme outil d'encouragement linguistique, néanmoins la structure du contrôle des fonds fédéraux, portant sur deux contrats de prestations consécutifs quoique interdépendants, recèle un danger: confondre les responsabilités entre niveaux stratégique et opérationnel dans le domaine de l'encouragement linguistique. Les contrats de prestations devraient être conçus de façon plus concrète qu'auparavant en fixant précisément chaque mesure et déterminant les compétences de chaque intervenant. Afin de garantir sur le terrain une mise en œuvre coordonnée des mesures adéquates, il faut prévoir, dans les contrats de prestations, un suivi plus intensif.